

**APPEL A CANDIDATURE  
POSTE D'ENSEIGNANT AU CENTRE EDUCATIF FERME  
DE PIONSAT – Puy-de-Dôme**

Poste ouvert aux: Professeurs des écoles, Professeurs des lycées et collèges, Professeurs de lycée professionnel, et aux enseignants contractuels.

Le CEF L'Arverne, situé à Pionsat, est un établissement du secteur associatif habilité, géré par l'association Le Cap. Il accueille des jeunes de 13 à 16 ans, confiés à l'établissement dans le cadre d'une décision de justice, dans le champ pénal. A ce titre, il est placé sous l'autorité de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Note de service n° 2005-048 du 04-04-2005, BOEN n° 15 du 14 avril 2005.

### **Mission de l'enseignant**

Le CEF accueille des jeunes mineurs, 12 au maximum, en situation de délinquance, multirécidivistes, qui ont vécu des ruptures scolaires, des parcours chaotiques avec peu de compétences en mathématiques et en français.

L'enseignant affecté au CEF met en œuvre le projet pédagogique, intégré au projet d'établissement. L'enseignant :

- propose, dans le projet personnalisé des élèves, un cursus scolaire répondant à leurs besoins d'apprentissage en lecture, écriture et mathématiques,
- développe leur compréhension du monde permettant une autonomie fonctionnelle,
- développe la réappropriation des bases de la citoyenneté

L'enseignant participe à la mission globale de l'établissement en s'inscrivant pleinement dans un travail d'équipe.

Il exerce sa mission sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice du CEF.

### **Principales capacités et compétences attendues**

- Savoir accueillir, écouter, évaluer les compétences pour élaborer un projet scolaire personnalisé,
- Savoir mettre en œuvre un enseignement adapté aux jeunes en difficulté,
- Savoir établir des relations d'autorité claires,
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire : réunions institutionnelles, co-construire le projet du mineur, relations avec les parents...,
- S'adapter aux besoins du public accueilli en actualisant ses connaissances.

## Conditions de recrutement et d'exercice

Public : les enseignants spécialisés, titulaires notamment du CAPA-SH option F, du 2CA-SH option F ou ceux justifiant d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles. Le candidat du premier degré devra être titulaire dans le département du Puy-de-Dôme ou de l'Allier, et le candidat du second degré dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Service de l'enseignant du premier degré :

- 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines par an, dont 3 heures de réunion d'équipe.

Le service de 21 heures élèves comprend :

- o 18 heures d'enseignement,
- o 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes

Service de l'enseignant du second degré : le temps de service sera conforme à son statut et décliné de la même façon (pour les certifiés : 15 heures + 3 heures).

Le candidat devra posséder le permis B.

## Procédure à suivre

Les enseignants intéressés adresseront un curriculum vitae et une lettre de motivation à madame l'Inspectrice d'académie du Puy-de-Dôme - DDRH – Cité administrative – Rue Pélissier – 63034 Clermont-Ferrand cedex 1, **avant le vendredi 19 juin 2015**.

L'ensemble peut être adressé par courriel à : [ddrh-ia63@ac-clermont.fr](mailto:ddrh-ia63@ac-clermont.fr) avec copie à l'IEN-ASH : [ien-ash63@ac-clermont.fr](mailto:ien-ash63@ac-clermont.fr)

Contact à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme : Adrien GONDY – 04.73.60.99.84 – DDRH.

Pour de plus amples informations, les candidats peuvent prendre contact avec :

- l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH : 04 73 60 98 60
- la Directrice du CEF l'Arverne : 04 73 52 70 50
- le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : 04 73 93 86 58

## Modalités de recrutement

Les candidats retenus pour l'entretien de recrutement se verront proposer une journée de prise de contact avec le CEF. Cette journée sera organisée en lien avec la Directrice du CEF.

Les candidatures seront examinées par une commission mixte : éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, direction du CEF. La commission recevra les candidats pour un entretien individuel.

## Conditions de nomination

La nomination sera effective pour une année scolaire, à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Au cours de la première année d'exercice en CEF, le candidat demeure titulaire de son poste précédent, qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. Cette nomination pourra être reconduite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par décision de l'Inspectrice d'Académie, après avis du Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Directrice du CEF.